

*Affaires courantes*

régler les négociations en suspens entre le Canada et les peuples autochtones.

Je crois qu'après une proclamation, il conviendrait, pour entamer la décennie, d'inviter les chefs autochtones du Canada à se choisir parmi eux ou parmi les anciens, un représentant qui, à leur avis, a l'envergure voulue pour prononcer un discours devant les deux chambres du Parlement pour faire connaître aux parlementaires et au reste des Canadiens quels sont les espoirs et les aspirations des peuples autochtones du Canada et à quels problèmes ils voudraient que l'on s'attaque. Il a été suggéré qu'une personne de l'envergure de George Erasmus soit invité à la Chambre des communes, pour présenter, au nom de tous les groupes autochtones du Canada, une déclaration sur leurs espoirs et leurs aspirations et sur leurs relations avec le Canada dans l'avenir.

Depuis que je siége comme député, j'ai vu passer un certain nombre de chefs d'État au Parlement, notamment le roi de Jordanie et le Président d'Israël. Cependant, nous avons reçu aussi d'autres personnes qui n'étaient pas chefs d'État, par exemple Nelson Mandela, qui est à la tête du Congrès national africain. Le Parlement doit maintenant accorder la même reconnaissance aux peuples autochtones du Canada et je crois qu'il conviendrait de déclarer la prochaine décennie celle des peuples autochtones. Nous en profiterions pour nous engager à régler les dossiers en suspens, demander aux chefs autochtones du Canada de déléguer un chef ou un ancien pour prendre la parole devant les deux chambres du Parlement et nous faire savoir quels sont leurs espoirs et leurs aspirations et comment ils entendent participer à la société canadienne.

La première chose que le Parlement peut faire pour manifester sa bonne foi envers les autochtones, après les problèmes éprouvés cet été, après l'échec de l'entente constitutionnelle et les affrontements armés à Oka et Châteauguay, c'est de donner son accord à cette motion qui trace un programme d'action et déclenche dix ans d'activité qui mèneront à leur conclusion les travaux inachevés entre nous et les autochtones.

**Mme Collins:** Madame la Présidente, je signale qu'il a été impossible de s'entendre aux termes des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement au sujet de l'attribution de temps aux étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-44, Loi concernant l'exploitation du

champ d'hydrocarbures Hibernia et apportant des modifications corrélatives à certaines lois. Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion attribuant un nombre de jours et d'heures limité pour mettre fin aux délibérations à cette étape du projet de loi.

**Mme le vice-président:** Questions ou commentaires? Nous poursuivons le débat. Nous en sommes, maintenant que la ministre vient de donner préavis de sa motion, aux questions et aux commentaires qui suivent l'intervention du député de Comox—Alberni. Le député de Notre-Dame-de-Grâce invoque le Règlement.

**M. Allmand:** Madame la Présidente, quand vous êtes passée à la période de questions et de commentaires, la ministre a invoqué le Règlement au sujet du projet de loi C-44, je crois, ce qui a embrouillé les choses. Voulez-vous que nous discutons du rappel au Règlement ou sommes-nous revenus à la question à l'étude?

**Mme le vice-président:** Je n'appelle évidemment pas de questions ou commentaires sur l'avis que vient de donner la ministre dans un rappel au Règlement parfaitement acceptable.

Nous revenons maintenant aux dix minutes de questions et de commentaires qui suivent l'intervention du député de Comox—Alberni sur l'adoption du rapport. Personne n'a demandé la parole. Le député veut-il poser une question ou commenter?

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie):** Madame la Présidente, j'aimerais demander à l'honorable député de Comox—Alberni (M. Skelly), puisqu'il nous a précisé que M. Erasmus devrait être invité à témoigner devant cette Chambre, s'il aurait objection à ce qu'il y ait des leaders ou des chefs provenant du Québec, des chefs amérindiens du Québec, qui puissent également témoigner. Parce que je vois dans les journaux de ce matin qu'il y a loin d'avoir unanimité dans le leadership des Amérindiens. Par exemple, M. White Duck, de Maniwaki, critique vertement ce matin M. Erasmus. Et cela apporte un tout autre éclairage sur ce qui s'est passé durant la crise d'Oka. Est-ce qu'il aurait donc objection à ce que des leaders du Québec puissent venir témoigner ici sur la situation qui se passe au Québec?